



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

PERMUTATIONS NATIONALES

Dans un projet de note de service, le Ministère envisage de supprimer l'étude par la C.A.P.N. des dossiers pouvant bénéficier d'une majoration exceptionnelle de 500 points retenus au niveau départemental.

Par ailleurs, cette majoration ne serait plus accordée pour les situations sociales extrêmement graves.

Le SNUDI-FO dénonce cette nouvelle mesure de déconcentration qui après celle concernant les emplois permanents au CNED remet en cause les droits des personnels en dessaisissant la CAPN de ses prérogatives qui visent tout simplement à traiter de façon égalitaire tous les dossiers transmis par les CAPD.

Le SNUDI-FO revendique l'examen par la CAPN de toutes les opérations du mouvement interdépartemental puisque ce mouvement est organisé et réglementé par une note de service ministérielle donc nationale garantissant des droits identiques pour tous quelque soit son département.

Le SNUDI-FO décide de s'adresser aux élus paritaires des autres organisations syndicales pour leur demander de réagir en commun sur cette question pour exiger du ministère de revenir au fonctionnement antérieur.

Montreuil le 15.10.2007